

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
 Département de la Sarthe  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR**  
SÉANCE DU 28 MAI 2024

Convocation

Date de la convocation : 17/05/2024  
 Date de l'affichage convocation : 03/06/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 03/06/2024  
 Publiée ou notifiée le : 03/06/2024

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32  
 Nombre de membres en exercice : 32  
 Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 19  
 Nombre de pouvoirs : 1  
 Nombre total votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre, vingt-huit mai, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, Salle Girard, rue Eugène Girard, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, ALLARD, BOURIN, OLIVIER.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes BOURMAULT, GEORGET, LEGER, et MM AMY, FRIZON, GRANDET, GUILLON, LORIOT, POSTMA, ROUSSEAU, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes MARTIN, MM AVRIL, BIGNON, BOUGAS, BRAULT, CERIZIER, HURTELOUP, LE BOUFFANT, LEESCHAEVE, MOURIER, PAQUET, ROCTON, TOURNADRE.

Pouvoir :

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT.

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

**Délibération 2024 – 20 :**  
**CONTRAT DE REPRISE ALUMINIUM T1 2024**

Suite au changement de centre de tri au 01/01/2024, certaines de nos tonnes de 2023 n'ont pas été triées et l'ont été sur le mois de janvier 2024.

Certains repreneurs ont pu affecter les tonnes réceptionnées sur le T4 2023 mais pas tous.

Ainsi, REGEAL AFFIMET ayant réceptionné les tonnes au mois de mars 2024, nous demande, en accord avec CITEO, de signer un contrat de reprise pour la période du 01.01.2024 au 31.03.2024 afin de nous affecter les tonnes et de nous reverser le rachat de la matière.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le présent contrat et tout document nécessaire à son exécution,

Pour extrait, copie conforme,  
 Le secrétaire de séance,  
 J-C. AMY,



Pour extrait, copie conforme,  
 Le Président,  
 F. OLIVIER



SYNDICAT MIXTE  
 DU VAL DE LOIR  
 POUR COLLECTE ET  
 TRAITEMENT DES DECHETS  
 764 bd des Tourelles  
 72800 LE LUDE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).